

# Séance de conseil ordinaire du 30 mars 2017

(19 heures 30)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Mesdames CAMUS Bernadette et LUC Béatrice et Messieurs DELVAUX Johnny, HUDEC Lionel, LAMBERT Christophe, NORTIER Patrick, PASCAL Etienne, SABATIER Michel.

Absents excusés : Madame VERITA Sabine, Monsieur ROBIN Hervé avec pouvoir à Monsieur HUDEC Lionel, Messieurs COLOMBEAU Johan et FERRARI Olivier.

Absents non excusés : Messieurs CLOSSE Frédéric et DENIS Geoffrey.

Secrétaire : Monsieur LAMBERT Christophe.

---

## Election du secrétaire de séance

Monsieur LAMBERT Christophe est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

---

## Ordre du jour

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour suivant énoncé par Monsieur le Maire :

20170330-1	Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2017
20170330-2	Taxes foncières 2017
20170330-3	Compte administratif 2016 de la commune
20170330-4	Compte administratif 2016 du service eau et assainissement
20170330-5	Compte administratif 2016 du lotissement
20170330-6	Compte de gestion 2016 de la commune
20170330-7	Compte de gestion 2016 du service eau et assainissement
20170330-8	Compte de gestion 2016 du lotissement
20170330-9	Affectation du résultat 2016 de la commune
20170330-10	Affectation du résultat 2016 du service eau et assainissement
20170330-11	Affectation du résultat 2016 du lotissement
20170330-12	Partage de l'étude de faisabilité du pôle scolaire
20170330-13	Affaires diverses

---

## N° 20170330-1 Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance de conseil du 20 février 2017.

---

## N° 20170330-2 Taxes foncières 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'une augmentation de 1% à 3 voix contre, 2 abstentions et 4 voix favorables des taxes foncières 2017.

Evolution des taxes foncières locales					
	2013	2014	2015	2016	2017
Taux votés	1%	0%	1%	2%	1%
Taxe d'habitation	18,79	18,79	18,98	19,36	19,55
Taxe foncière (bâti)	12,85	12,85	12,98	13,24	13,37
Taxe foncière (non bâti)	25,80	25,80	26,06	26,58	26,84
Taxe professionnelle					
Taux relais					
CFE					
Produit fiscal attendu	91 409 €	96 755 €	100 479 €	106 020 €	107 713 €
Allocations compensatrices de l'état	6 664 €	5 708 €	5 941 €	4 479 €	4 947 €
Compensation relais totale					
Produit taxe additionnelle FNB					
Produit de la CVAE					
Fonds national de garantie de ressource	21 898 €	21 898 €	21 898 €	21 898 €	21 898 €
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	76 175 €	80 565 €	84 522 €	88 601 €	90 762 €

---

### **N° 20173003-3 Compte administratif 2016 de la commune**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2016 de la commune (budget général),

Et désigne Madame CAMUS Bernadette en qualité de Présidente de séance après le départ de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune, compte administratif 2016 qui se résume comme ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
INVESTISSEMENT	- 78 404.53		+ 135 064.64	+ 56 660.11
FONCTIONNEMENT	+ 196 977.11	+ 78 404.53	- 2 129.98	+ 116 442.60
TOTAL	+ 118 572.58	+ 78 404.53	+ 132 934.66	+ 173 102.71

### **N° 20173003-4 Compte administratif 2016 du service eau et assainissement**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2016 du service Eau et assainissement,

Et désigne Madame CAMUS Bernadette en qualité de Présidente de séance après le départ de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du service Eau et assainissement, compte administratif 2016 qui se résume comme ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
INVESTISSEMENT	- 17 211.85		+ 50 538.61	+ 35 421.24
FONCTIONNEMENT	+ 33 342.86	+ 15 117.37	- 8 524.66	+ 127 219.82
TOTAL	+ 16 131.01	+ 15 117.37	+ 42 013.95	+ 162 641.06

### **N° 20173003-5 Compte administratif 2016 du lotissement**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2016 du lotissement,

Et désigne Madame CAMUS Bernadette en qualité de Présidente de séance après le départ de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du lotissement, compte administratif 2016 qui se résume comme ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
INVESTISSEMENT	0.00		0.00	0.00
FONCTIONNEMENT	+ 620.83		0.00	+ 620.83
TOTAL	+ 620.83		0.00	+ 620.83

### **N° 20170330-6 Compte de gestion 2016 de la commune**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de la commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

---

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

#### **N° 20170330-7 Compte de gestion 2016 du service eau et assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 du service Eau et assainissement,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

#### **N° 20170330-8 Compte de gestion 2016 du lotissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 du lotissement,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

#### **N° 20170330-9 Affectation des résultats 2016 du budget de la commune**

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,  
Après avoir approuvé le compte administratif 2016 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 116 442.60 € et un excédent d'investissement de 56 660.11 €,  
Et compte tenu des restes à réaliser de 2016 reportés sur le budget primitif 2017 pour 62 000 € nécessitant un besoin de financement de 5 339.89 €,  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget primitif 2017 de la commune le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour 5 339.89 €
  - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement, compte 002, pour 111 102.71 €.
- 

#### **N° 20170330-10 Affectation des résultats 2016 du budget eau et assainissement**

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,  
Après avoir approuvé le compte administratif 2016 du service Eau et assainissement qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 127 219.82 € et un excédent d'investissement de 35 421.24 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget primitif 2016 du service eau et assainissement le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation l'excédent reporté d'investissement, compte 001, pour 35 421.24 €,
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement, compte 002, pour 127 219.82€.

---

### **N° 20170330-11 Affectation des résultats 2016 du budget du lotissement**

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,  
Après avoir approuvé le compte administratif 2016 du lotissement qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 620.83 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget primitif 2016 du lotissement le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement, compte 002, pour 620.83 €.

---

### **N° 20170330-12 Partage de l'étude de faisabilité du pôle scolaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé en accord avec les communes de Pure et Escombres d'évaluer le coût d'un projet de pôle scolaire et de partager le coût de cette étude de faisabilité d'un montant de 8 256.00 € TTC au prorata des enfants inscrits dans chacune des écoles.

---

### **N° 20170330-13 Affaires diverses**

Monsieur le Maire rappelle l'invitation de Natura 2000 à une balade en forêt le 22 avril prochain pour découvrir les oiseaux qui la peuplent : seules 20 à 25 places sont disponibles sur inscription. Il est signalé que des arbres sont prêts à tomber route de Muno et qu'ils pourraient être inclus dans l'affouage de cette année.

Monsieur le Maire fait part de son intervention ce week-end avec Monsieur HUDEC Lionel : les projecteurs du terrain de football sont restés allumés toute la nuit et en visitant les vestiaires, les élus ont constaté divers dysfonctionnements (gaspillage d'énergie, locaux extrêmement sales, ...). Monsieur le Maire adressera un courrier au Président de l'ASM.

---

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	CAMUS Bernadette	DENIS Geoffrey
DELVAUX Johnny	PASCAL Etienne	LUC Béatrice	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé
LAMBERT Christophe	FERRARI Olivier	VERITA Sabine	CLOSSE Frédéric	